

CONSULTATION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ) SUR LES SERVICES EHDAA PARTICULIÈREMENT L'ANNEXE 49

Encadrements :

Convention collective :

8-9.04 Comité paritaire au niveau de la commission pour les élèves à risques et les élèves HDAA

8-9.04 C) 1) Le comité a pour mandat de faire des recommandations sur la répartition des ressources disponibles entre la commission et les écoles.

Annexe 49 Allocation de 11,67 M\$ en soutien à la composition de la classe

1. Le Ministère alloue un montant de 11,67M\$ récurrent en soutien à la composition de la classe, et ce, pour les 4 années scolaires suivantes :
 - 2016-2017 : 11,67 M\$ (~500 000\$ pour la CSDGS)
 - 2017-2018 : 11,67 M\$
 - 2018-2019 : 11.67 M\$
 - 2019-2020 : 11,67 M\$
2. La répartition des sommes entre les commissions dont le syndicat est affilié à la FSE-CSQ à la signature de l'entente s'effectue selon les paramètres budgétaires établis par le Ministère.
3. La commission répartit la somme entre les écoles et détermine les modèles d'organisation des services pour le primaire et le secondaire à la suite des recommandations formulées par le comité paritaire prévu à la clause 8-9.04, parmi les choix suivants :
 - Le soutien à la composition de la classe pour tenir compte notamment de l'intégration des élèves en trouble de comportement en classe ordinaire;
 - La mise en place de nouveaux modèles d'organisation de service pour soutenir la composition de la classe, notamment pour l'ouverture de groupes d'élèves permettant, à titre d'exemple, la pondération à priori, la mise en place de classes de type répit, ressource ou spécialisée ou encore l'ajout de ressources enseignantes en service direct à l'apprentissage des élèves, l'ajout de service, etc.
4. Selon les modèles d'organisation des services déterminés par la commission, la direction de l'école décide de l'utilisation des ressources allouées à la suite des recommandations du comité au niveau de l'école prévu à la clause 8-9.05.
5. Les sommes non utilisées, au cours de l'année scolaire où elles ont été allouées, sont reportées à l'année scolaire suivante.

CONSIGNES :

1. **Donner l'information** aux enseignantes et enseignants
2. **Faire la consultation** avec les enseignantes et enseignants
3. **Faire la compilation** des résultats
4. **Numériser et envoyer la feuille par courriel** (z27_lignery@aplcsq.net)
OU télécopier la feuille de compilation
(450-659-8743 ou sans frais 514-877-5000-pause-450-659-8743)
au bureau de l'APL **au plus tard le mercredi 15 mars 2017 à 16 heures**



Consultation – Compilation École

Principes : (Indiquer le nombre obtenu pour chaque degré de priorité)

- **Agir tôt**
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
- **Agir rapidement**
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
- **Équité dans le partage des ressources**
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
- **Continuum de service**
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
- **Ressources enseignantes**
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
- **Au service des élèves ayant un trouble du comportement ou agissant**
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
- **En service direct à l'élève**
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
- **Tenir compte de l'indice de défavorisation**
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
- **Éviter le saupoudrage**
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire

Propositions : (Indiquer le nombre obtenu pour chaque degré de priorité)

1. Répartition des sommes entre les écoles en fonction des principes retenus précédemment en lien avec la composition de la classe, notamment :
 - a. en libération d'enseignant pour la préparation du matériel dyslexie;
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
 - b. en libération pour l'organisation et la planification de l'élève en modification
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
 - c. pour la bonification du service d'orthopédagogie
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
 - d. pour la bonification du service d'enseignant ressource (pour offrir du service en sec 4-5)
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
 - e. pour ajouter de l'aide enseignant au préscolaire
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
 - f. autres (indiquer le nombre obtenu pour chaque « autres » et préciser [ajouter des pages au besoin]) :
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire

2. Étendre le service de type « Répît » du préscolaire au secondaire (4 et 5)
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
3. Améliorer le service Répît (en ce qui concerne l'année 2016-2017, réserver des sommes pour équiper les services primaire et secondaire de matériel pédagogique adéquat)
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire
4. Étendre le service d'enseignant soutien pour les élèves TC du préscolaire au secondaire
 ____1 : très prioritaire ____2 : prioritaire ____3 : peu prioritaire ____4 : non prioritaire

CONSIGNES :

1. **Donner l'information** aux enseignantes et enseignants
2. **Faire la consultation** avec les enseignantes et enseignants
3. **Faire la compilation** des résultats
4. **Numériser et envoyer la feuille par courriel** (z27_lignery@aplcsq.net) **OU télécopier la feuille de compilation**
 (450-659-8743 ou sans frais 514-877-5000-pause-450-659-8743) au bureau de l'APL **au plus tard le mercredi 15 mars 2017 à 16 heures**